



## Bonnenote.fr, le site qui fait vos devoirs, crée la polémique

Le site Bonnote.fr, qui propose des services éducatifs dont la rédaction payante de devoirs pour collégiens, lycéens et étudiants, est dans le viseur des parents, des élèves et du ministère de l'Éducation nationale. Payer quelqu'un pour faire ses devoirs ou préparer ses fiches de révision de partiels, on y a tous pensé un jour. C'est ce que propose depuis début février le site bonnote.fr, au grand dam des fédérations de parents d'élèves... et de leurs enfants. Le site propose de commander un devoir, pour un prix qui varie selon le cycle de l'élève (collège, lycée, licence ou master), le nombre de pages et le délai de rédaction. Le dispositif est critiqué pour deux raisons : la disparition de l'intérêt pédagogique des devoirs et les inégalités sociales qui se créent entre ceux qui peuvent payer, et ceux qui ne peuvent pas. "Horrible marchandisation de l'éducation" C'est surtout ce dernier argument que le Syndicat général des lycéens (SGL) a utilisé pour dénoncer ce service vendredi 17 février dans un communiqué, critiquant "une horrible marchandisation de l'éducation", via "un site qui va accroître les inégalités entre lycéens ayant les moyens de payer leurs devoirs et les moins aisés." Le syndicat réclame la suspension du site "dans son modèle actuel".

à lire aussi [ARTICLE](#) Chez Déclic et des trucs, les maths ne sont plus une corvée Victor Der Megreditchian, fondateur du site bonnote.fr, se défend d'accentuer les inégalités sociales : "Cela fait longtemps que les familles aisées ont recours aux cours particuliers. Il y a aussi des personnes qui ont la chance d'avoir des parents qui peuvent les aider dans certaines matières et d'autres non...", nous confie-t-il. "Notre service est accessible à tous, et il a un coût car il est de qualité." Côté pédagogie, le fondateur insiste sur les autres services proposés sur le site : corrections de devoirs, fiches de révision pour les examens, explications, corrections de lettres de motivation... Reste que ce qui est mis en avant sur le site, c'est "commander un devoir en 2 minutes". Victor Der Megreditchian indique également qu'il est bien spécifié que l'élève ne peut pas rendre le devoir à son professeur, "sur la page d'accueil et deux fois dans les conditions générales de vente (CGV)".

A date du 20 février, la page d'accueil ne fait pas mention de cette interdiction, mais elle est bien mentionnée dans l'article 9 des CGV. "Notre business model change tous les jours" Le créateur de la plateforme affirme "vouloir s'améliorer" : "On vient de se lancer, notre business model change tous les jours. On veut aider les étudiants, on ne sait pas encore quelle est la meilleure solution : peut-être que dans deux semaines, on aura quelque chose qui n'aura rien à voir ni avec les devoirs, ni avec les fiches de révision." "La partie "cours" est assez intéressante", concède Alexia Rebeyrolle, présidente du Syndicat général des lycéens, qui serait pour supprimer la partie "devoirs payants" et développer l'aide pédagogique proposée. En attendant, Bonnote.fr est sur la sellette. "Si nous n'obtenons pas cette suppression, nous n'excluons pas la possibilité de nous associer avec la Fédération des conseils de parents d'élèves pour en appeler à la décision du ministère de l'Éducation nationale", déclare Alexia Rebeyrolle. Une interdiction juridique pourrait s'avérer difficile, la Bonnote.fr étant enregistrée au Royaume-Uni.

à lire aussi [ARTICLE](#) Ces universités qui ont créé des salles de sieste La ministre de l'Éducation a déjà réagi : "Ce (système) n'est pas acceptable et conforme aux valeurs et aux repères que l'on défend à l'école, et notamment la nécessité de travailler et de faire des efforts", a-t-elle affirmé à BFMTV, précisant qu'elle "(ferait) ce qu'il sera utile de faire", si nécessaire. Bonnote.fr connaîtra-t-il le même destin que faismesdevoirs.com, un site proposant le même concept qui a fermé en 2009, après quelques jours d'existence seulement?